



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMMENT LE 08 JANVIER 2014**

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les Actionnaires de Rodriguez Group sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 08 janvier 2014, à 11 heures 30, au Palais Napoléon, 105 Av des frères Roustan, 06220, VALLAURIS-GOLFE JUAN à l'effet de délibérer sur le rapport spécial d'alerte des co-commissaires aux comptes en application des dispositions des articles L.234-1 al 3 et R.234-3 du Code de Commerce.

L'avis de réunion, valant avis de convocation (sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les Actionnaires), comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO N° 140 du 22 Novembre 2013.

Vous pouvez consulter et télécharger les informations et documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement sur le site Internet de Rodriguez Group, à l'adresse suivante : www.rodriquezgroup.com/finance-actionnaires/documentation

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à Rodriguez Group de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;

- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de Rodriguez Group pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.